

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 436

7 mars 2011

SOMMAIRE

ACOServices	20923	International Flooring Systems S.A.	20902
Agriculture Tourism Investment S.A.	20901	Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.	20885
AL GP S.à r.l.	20917	JLPA Luxco S.à r.l.	20887
Allibert Ventures S.à r.l.	20923	Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A.	20893
Alloyo Ernapolis Holding S.A.	20887	Luxalloys S.A.	20917
Alya Invest S.A.	20898	Luxfleurs	20905
Amazon Payments Europe S.C.A.	20894	Luxgranit S.à.r.l.	20906
AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l. ...	20914	Marsh Management Services Luxembourg S.A.	20927
Anasco Holding Company S.A.	20923	Michel Albert Investissements S.A.	20906
Asset Backed-D S.A.	20914	Michel Albert Investissements S.A.	20909
Atlas Telecom Interactive S.A.	20890	Omni Consult S.A.	20928
Bel Air Partners Management Consulting S.A.	20886	Platinum Funds	20927
B Holding S.A.	20921	P.R.C.C. LUX S.A.	20906
Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.	20906	Prolux AG	20917
C.A. Luxembourg I S.à.r.l.	20928	Septfontaines S.A.	20898
C.C. Investment Group S.A.	20918	Solar Puglia III, S.à r.l.	20909
CD&R Osprey Holding S.à r.l.	20890	Star Participations S.A.	20883
CD&R Osprey Investment S.à r.l.	20890	Structural Engine Foundry Components 1 S.A.	20923
CSC Pharmaceuticals S.A.	20921	Sucasa S.A.	20916
East of Eden S.A.	20926	Swan Walk S.à r.l.	20913
Eden 2 S.à r.l.	20918	Symrise Luxembourg S.à r.l.	20922
EVP Soparfi Luxembourg S.A.	20927	Tanna Holding S. à r. l.	20922
Global Solar Fund Engineering Luxem- bourg	20909	Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A.	20928
GM Consulting S.A.	20898	Toofoot Equity	20894
G.M.T. Swedecom S.à r.l.	20901	Trascania Holding S.A.	20913
Goldenhill Three S.A.	20921	VB Investissements S.A.	20887
GP Acquisition Holding S.à r.l.	20926	Velazquez Investment S.à r.l.	20893
Grevenburg S.A.	20891	Westport Investments S.à r.l.	20922
Groupe Stic International S.A.	20901		
Hampton Property Investments S.à.r.l. ...	20882		
Information Presse et Communication Eu- rope S.A.	20884		
International Bio-Medical Management Holding S.A.	20902		

Hampton Property Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.762.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEVEN SEAS SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21-25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72042, propriétaire de 100 (cent) parts sociales de la Société, ici représentée par M. Claude KARP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, lui-même ici représenté par Monsieur Saïd EL GOURARI, demeurant à L-8077 Bertrange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 décembre 2010 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associée, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La représentée est l'associé unique de HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21-25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87762, constituée suivant un acte de Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1244 en date du 26 août 2002, et mise en liquidation suivant un acte pardevant Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1728 du 15 septembre 2009 («la Société»).

II. Que les 100 (cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associée unique telle que représentée déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation.
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans.
6. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée représentée se considérant dûment convoquée et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur soumis à l'assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société à ce jour, et l'associée unique en tant que bénéficiaire du patrimoine de liquidation donne pouvoir à Eurofund Properties Corp. SA en vue de poursuivre en son nom et pour son compte le recouvrement des créances et de poursuivre les litiges en cours.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare que la liquidation de la Société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au siège social de HAMPTON PROPERTY INVESTMENTS Sàrl .

Déclaration

Le mandataire de l'associée unique déclare au nom et pour compte des bénéficiaires économiques que l'avoir social de la Société ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 750,-EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. EL GOURARI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57500. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174584/72.

(100202304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Star Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 32.697.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le huit décembre,

par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Stéphane Merlet, employé privé, demeurant à Mamer,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée comme mandataire de Monsieur Marcel Ehlinger, pensionné, demeurant à CH-1936 Verbier, et

en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS, s.à r.l., avec siège à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro B 45.722, constituée sous la dénomination de GARE IMMOBILIERE, S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 29 du 25 janvier 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Seckler en date du 12 décembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 728 du 13 mai 2002,

nommé à cette fonction en vertu d'une décision des associés prise en assemblée générale du 18 janvier 2010, dont un extrait été publié au Mémorial C numéro 565 du 17 mars 2010.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit pour GARE PARTICIPATIONS s.à r.l. ensemble avec son mandant détiennent ensemble toutes les 1.500 actions de la société STAR PARTICIPATIONS S.A., avec siège à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro B 32.697, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 242 du 19 juillet 1990, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 7 juin 2006, publiée au Mémorial C numéro 1668 du 4 septembre 2006.

Ceci exposé, le comparant s'est constitué tant en son nom qu'au nom de son mandant en assemblée générale de la société et a prié le notaire d'acter que:

1. Ils détiennent ensemble toutes les 1.500 actions de la Société STAR PARTICIPATIONS S.A.;
2. les comptes sociaux sont parfaitement connus des actionnaires et sont approuvés par eux;
3. tout le passif de la société a été apuré et/ou provisionné et que tout l'actif est distribué aux actionnaires;
4. les comparants n'ont plus de revendication envers la société;
5. ils ont décidé d'un commun accord de liquider la société avec effet immédiat;
6. Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société.

7. Pour autant que de besoin, Monsieur Marcel EHLINGER préqualifié, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé et/ou provisionné;

8. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société.

9. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MERLET, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 10 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4415. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174839/49.

(100201458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

I.P.C.E. S.A., Information Presse et Communication Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Echlange/Mess, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 100.594.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INFORMATION PRESSE ET COMMUNICATION EUROPE S.A.», en abrégé «I.P.C.E. S.A.» (numéro d'identité 1997 22 02 722), avec siège social à L-9637 Bockholtz (Goesdorf), 4, um Aale Wee, inscrite au RCSL sous le numéro B 100 594, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 306 du 18 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 29 du 16 janvier 2001 et en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 32 du 13 janvier 2003 et suivant résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 octobre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 33 du 14 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude LARBIERE, expert-comptable, demeurant à Mondercange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-9637 Bockholtz (Goesdorf), 4, um Aale Wee à L-3961 Echlange/Mess, 51, rue des Trois Cantons et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 14 des statuts.

2) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9637 Bockholtz (Goesdorf), 4, um Aale Wee à L-3961 Echlange/Mess, 51, rue des Trois Cantons

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 14 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Echlange/Mess.»

« **Art. 14. al. 1^{er}**. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin, à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler:

a) les mandats d'administrateurs de:

- Madame Barbara PINON, employée privée, née à Banzyville (République du Congo) le 7 mars 1950, demeurant à L-9637 Bockholtz (Goesdorf), 4, um Aale Wee.

- Madame Mieke PIERARD, employée, née à Courtrai (Belgique), le 3 août 1957, dont l'adresse actuelle est fixée à B-1380 Lasne, route d'Hannonsart, 10.

- Monsieur Thierry PIERARD, administrateur de société, né à Uccle (Belgique), le 24 mars 1948, dont l'adresse actuelle est fixée à B-1380 Lasne, route d'Hannonsart, 10.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Thierry PIERARD, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Les mandats des administrateurs, respectivement administrateur-délégué ainsi nommés expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme «GEFCO S.A. Gestion financière & Consulting», ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 44.091.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, Signé: LARBIERE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4603. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010175054/71.

(100201442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Inversiones en Energia Latino America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.610.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 20 janvier 2011:

- Ancienne situation associées:

	parts sociales
Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P.	800.000
Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P.	437.500
CVCIGP II Co-Invest, L.P.	12.500

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Inversiones en Energia Latino America, L.P. inscrite au "Registrar of Exempted Limited Partnerships" des Iles Caïmans sous le numéro MC-45584 ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, KY-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans	1.250.000

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour *Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011013626/25.

(110015896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Bel Air Partners Management Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5431 Lenningen, 19, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 115.608.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEL AIR PARTNERS MANAGEMENT CONSULTING S.A." (numéro d'identité 2006 22 08 199). avec siège social à L-2273 Luxembourg, 6A, rue de l'Ouest, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.608, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1251 du 28 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle GRISARD, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-2273 Luxembourg, 6A, rue de l'Ouest à L-5431 Lenningen, 19, rue des Vignes et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2273 Luxembourg, 6A, rue de l'Ouest à L-5431 Lenningen, 19, rue des Vignes et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Lenningen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GRISARD, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4507. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 décembre 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010175004/45.

(100201449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

VB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.713.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011017257/9.

(110020116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Alloyo Ernapolis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 55.871.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 décembre 2010:

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Alloyo Ernapolis Holding S.A., société en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175231/14.

(100203354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.958.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of December,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PEP Europe L.P., a limited partnership with registered address at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Island, registered under number 30707, acting through its general partner PEP Europe GP Limited with registered address at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman, represented by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 November 2010 (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder") being the Sole Shareholder of and holding all twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, five thousand (5,000) class B shares, five thousand (5,000) class C shares and five thousand (5,000) class D shares in issue in JLPA LUXCO S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated on 18 December 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 212 of 30 January 2009. The articles of association of the Company have been amended once on 23 December 2009, by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 434 of 1 March 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Approval of the repurchase of all five thousand (5,000) outstanding Class D Shares at the Cancellation Value Per Share (being the Total Cancellation Amount divided by the number of Class D Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; acknowledgement of the Available Amount of six million forty three thousand seven hundred and forty six Euro (€6,043,746) and determination and approval of the Total Cancellation Amount of six million forty three thousand seven hundred and forty six Euro (€6,043,746); acceptance of the repurchase of all Class D Shares by the Sole Shareholder; cancellation of all outstanding Class D Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (€5,000); approval of the payment in cash,

in kind or by way of set off of the Cancellation Value Per Share of one thousand two hundred eight Euro and seventy five cents (€1,208.75) to the Sole Shareholder as determined by the board;

- Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the Articles in order to delete all references to "Class D".

The Sole Shareholder of the Company adopted the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all five thousand (5,000) outstanding Class D Shares at the Cancellation Value Per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Total Available Amount of six million forty three thousand seven hundred and forty six Euro (€6,043,746).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at six million forty three thousand seven hundred and forty six Euro (€6,043,746) and the Cancellation Value Per Share of one thousand two hundred eight Euro and seventy five cents (€1,208.75) and payment thereof in cash, in kind or by way of set off to the Sole Shareholder as determined by the board of managers.

The Sole Shareholder confirmed its acceptance of the repurchase of all Class D Shares at the Total Cancellation Amount.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all five thousand (5,000) Class D Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (€5,000) from its current amount of twenty seven thousand and five hundred Euro (€27,500) to twenty-two thousand five hundred Euro (€22,500).

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth below and to further amend the Articles in order to delete all references to "Class D".

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty-two thousand five hundred euro (€22,500) divided into a total of twenty-two thousand five hundred (22,500) Shares of Class A, Class B, Class C as follows,

twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares,

five thousand (5,000) Class B Shares, and

five thousand (5,000) Class C Shares,

each Share with a nominal value of one euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital reduction are estimated at EUR 1,600.-

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PEP Europe LP, un limited partnership ayant son siège social à PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104 Iles Cayman, enregistré sous le numéro 30707, agissant par son general partner PEP Europe GP Limited ayant son siège social à PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104 Iles Cayman, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 novembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte) (l'«Associé Unique») étant l'Associé Unique détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A, cinq mille (5.000) parts sociales de classe B, cinq mille (5.000) parts sociales de classe C et cinq mille (5.000) parts sociales de classe D émises dans JLPA Luxco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 18 décembre 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 212 du 30 janvier 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés une fois le 23 décembre 2009, par acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, publié dans le Mémorial numéro 434 du 1^{er} mars 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du Jour

- Approbation du rachat de toutes des cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe D émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe D) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe D émises et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société; reconnaissance du Montant Disponible de six millions quarante-trois mille sept cent quarante-six Euros (6,043,746€) et détermination et approbation du Montant Total d'Annulation de six millions quarante-trois mille sept cent quarante-six Euros (6,043,746€); acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe D par l'Associé Unique; annulation de toutes les Parts Sociales de Classe D émises ainsi rachetées et diminution subséquente du capital social émis de la Société pour un montant total de cinq mille Euros (5.000 €); approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale de mille deux cent huit Euros et soixante-quinze centimes (1.208,75€) à l'Associé Unique en numéraire, en nature ou par compensation; tel qu'il a été déterminé par le conseil de gérance;

- Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des Statuts afin de supprimer toute référence à la «Classe D».

L'Associé Unique de la Société a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe D émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe D émises, et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation s'élevant à six millions quarante-trois mille sept cent quarante-six Euros (6,043,746€) et la Valeur d'Annulation par Part Sociale de mille deux cent huit Euros et soixante-quinze centimes (1.208,75€) et paiement y relatif par l'Associé Unique en numéraire, en nature ou par compensation tel que déterminé par le conseil de gérance.

L'Associé Unique a confirmé son acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe D au Montant Total d'Annulation.

Sur ce, l'Associé Unique a décidé d'annuler toutes les cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe D rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille Euros (€ 5.000) le portant ainsi de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents Euros (27.500€) à vingt-deux mille cinq cents Euros (€ 22.500).

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société tel que fixé ci-après, et de modifier en outre les Statuts afin de supprimer toute référence à «Classe D».

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents Euros (€ 22.500) divisé en un total de vingt-deux mille cinq cents (22.500) Parts Sociales de Classe A, Classe B, Classe C comme suit:

douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A,

cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe B, et

cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe C,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts».

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges qui seront supportés par la Société à la suite à la réduction de capital qui précède sont estimés à EUR 1.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent document a été faite à la comparante qui est connue du notaire par ses noms, prénoms, états civil et domicile, et ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55564. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000768/148.

(11000834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Atlas Telecom Interactive S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.802.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2010

1. La liquidation de la société Atlas Telecom Interactive S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r.l.

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010175245/16.

(100203404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

CD&R Osprey Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.282.

—
Par résolution signée en date du 20 décembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jürgen Burgard avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 21 septembre 2010.
2. nomination de Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175287/15.

(100203348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Jürgen Burgard avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 21 septembre 2010.
2. nomination de Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175288/15.

(100203349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Grevenburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.630.

In the year two thousand and ten, on the eight day of the month of December,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mme Christelle Friio, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as a special attorney (the "Special Attorney") of Grevenburg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-156.630, and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company"),

by virtue of the power granted to any director of the Company pursuant to the resolutions adopted by the Company's board of directors on 7 December 2010 which power has been delegated to the Special Attorney pursuant to a power of attorney dated 8 December 2010.

A copy of these resolutions and the original power of attorney will be signed "ne varietur" by the Special Attorney and the undersigned notary and will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in its capacity as Special Attorney of the Company, has requested the undersigned notary to record the following statements and declarations:

I. The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirtyone thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

II. The authorized share capital of the Company is set at fifty-eight million thirty-one thousand euro (EUR 58,031,000.-) divided into fifty-eight million thirty-one thousand (58,031,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-). The board of directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

III. The Company's board of directors, in its resolutions taken with effect on 7 December 2010 decided to increase the issued share capital by an amount of fifty-eight million Euro (EUR 58,000,000) to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each to an amount of at fifty-eight million thirty-one thousand euro (EUR 58,031,000) by the issuance, with cancellation of the shareholders' preferential subscription right, of fifty-eight million (58,000,000) new shares in the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") and to allot the New Shares to Deka International S.A., with registered office at 5, rue des Labours, L-1912, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.599, acting for the account of A-DGZ 13-FONDS, a specialised investment fund pursuant the Luxembourg law dated 13 February 2007 regarding specialised investment funds ("Deka") in consequence of the conversion of convertible bonds having a principal amount of fifty-eight million Euro (EUR 58,000,000.-) currently held by Deka. The issue of the convertible bonds by the Company was reviewed by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in accordance with article 32-4 of the law of 10 August 1915 applicable on commercial companies and the conclusion of that report reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the 58 convertible bonds to be issued by the Company for an aggregate principal amount of EUR 58,000,000 does not correspond at least in number and nominal value to the 58,000,000 shares with a nominal value of EUR 1 each, that would be attributed in counterpart, should the conversion rights be exercised at the date of issue of the convertible bonds."

As a consequence of the above, the New Shares have been issued and allotted to Deka on 7 December 2010.

IV. As a consequence of the above mentioned capital increase with effect as of 7 December, paragraph one of Art. 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of fifty-eight million thirty-one thousand euro (EUR 58,031,000.-) divided into fiftyeight million thirty-one thousand (58,031,000.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu

Mme Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial (le «Mandataire Spécial»), de Grevenburg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-156.630, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été donnée à chaque administrateur suivant les résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 7 décembre 2010 lequel pouvoir a été délégué au Mandataire Spécial par procuration daté du 8 décembre 2010.

Une copie de ces résolutions et l'original de la procuration sera signé «ne varietur» par le Mandataire et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Le comparant, agissant en sa qualité de Mandataire Spécial de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social émis par la Société est actuellement fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune entièrement libérée.

II. Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante-huit millions trente-et-un mille euros (EUR 58.031.000,-) divisé en cinquante-huit millions trente-et-un mille (58.031.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

III. Le conseil d'administration de la Société, dans sa résolution prise avec effet au 7 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cinquante-huit million trente-et-un mille euros (EUR (58.031.000,-) par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de cinquante-huit millions (58.000.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Actions») et d'attribuer les Nouvelles Actions à Deka International S.A., ayant son siège social à 5, rue des Labours, L-1912, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.599, agissant pour le compte de A-DGZ 13-FONDS, un fonds d'investissement spécialisé suivant la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé ("Deka") en conséquence de la conversion des obligations convertibles ayant une valeur

d'un montant de cinquante-huit millions d'euros (EUR 58.000.000) actuellement détenues par Deka. L'émission par la Société des obligations convertibles a été revue par un réviseur d'entreprise agréé en conformité avec l'article 32-4 de la loi du 10 Août 1915 applicable aux sociétés commerciales et les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Basé sur le travail effectuée et décrit ci-dessus, nous n'avons pas faites d'observations qui nous font croire que la valeur des 58 obligations convertibles à émettre par la Société pour un montant total de EUR 58.000.000 ne correspond pas au moins au numéro et à la valeur nominale des 58.000.000 actions ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, qui seraient attribué en considération, si les droits de conversion étaient exercés à la date de l'émission des obligations convertibles.»

En conséquence de ce qui précède, les Nouvelles Actions ont été émises et attribuées à Deka en date du 7 décembre 2010.

IV. En conséquence de l'augmentation de capital avec effet au 7 décembre 2010, l'alinéa un de l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-huit millions trente-et-un mille euros (EUR 58.031.000,-), divisé en cinquante-huit millions trente-et-un mille (58.031.000) actions chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune entièrement libérée».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille euros (EUR 6.000.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Friio, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2010. Relation: RED/2010/1889. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000731/147.

(11000265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Lauriane Investissements Internationaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 42.097.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2006 (préalablement déposé le 24/08/2007 sous le numéro L070113082.05) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175538/12.

(100203253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Velazquez Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.895.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 21 décembre 2010 que:

- Monsieur Philippe AFLALO, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2010175714/12.
(100203310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Toofoot Equity, Société Civile.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg E 3.832.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés du 30 décembre 2010 que la société civile Toofoot Equity a été liquidée et dissoute.

Pour extrait conforme
Frank MOISSON / SANDRINE CLESSE / Arnaud LECOEUVE
Référence de publication: 2011000319/13.
(100203318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Amazon Payments Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 153.265.

—
In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Amazon Payments Europe S.C.A.", a Luxembourg "société en commandite par actions", having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.265, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 15 April 2010 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1461 dated 16 July 2010. The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 2 July 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1789, dated 1st September 2010 (the "Articles").

The meeting is presided by Flora Gibert, professionally residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, professionally residing at Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 9,998 (nine thousand nine hundred ninety-eight) A shares and 2 (two) B shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) to EUR 1,600,000 (one million six hundred thousand Euro) by the issue of 6,000 (six thousand) new A shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand Euro), of which EUR 240,000 (two hundred forty thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company;
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 3,000,000 (three million Euro);
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 6. first paragraph of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the company by an amount of EUR 600,000 (six hundred thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) to EUR 1,600,000 (one million six hundred thousand Euro), by the issue of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "New Shares"), subject to payment of a share premium amounting to EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand Euro) (the "Share Premium"), of which EUR 240,000 (two hundred forty thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Amazon EU S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register in section B under number 101.818, being the sole unlimited partner (associé commandité) of the Company (the "Unlimited Partner").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and payment by the Unlimited Partner of the New Shares and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of EUR 3,000,000 (three million Euro), (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Unlimited Partner, here represented by Mrs. Flora Gibert, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of EUR 600,000 (six hundred thousand Euro). The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Amazon EU S.à r.l.: 15,998 (fifteen thousand nine hundred ninety-eight) A shares;
- Amazon Services Europe S.à r.l.: 1 (one) B share; and
- Amazon Media EU S.à r.l.: 1 (one) B share.

The notary acts that the 15,998 (fifteen thousand nine hundred ninety-eight) A shares and 2 (two) B shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Articles so that to read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 1,600,000 (one million six hundred thousand Euro) divided into 15,998 (fifteen thousand nine hundred ninety-eight) A shares (the "A Shares") with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, held by the General Manager (as defined in article 9) being the sole unlimited shareholder (associé commandité) and 2 (two) B shares (the "B Shares") with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (together with the A Shares being referred to as the "Shares" or individually a "Share"), held by the limited shareholders (associés commanditaires), (together with the General Manager being referred to as the "Shareholders" or individually a "Shareholder").”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés d'«Amazon Payments Europe S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.265, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger le 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1461 du 16 juillet 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié le 2 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1789, du 1^{er} septembre 2010 (les «Statuts»)

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou dûment représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été reportés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 9.998 (neuf mille neuf cent quatrevingt-dix-huit) actions de catégorie A et les 2 (deux) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 600.000 EUR (six cent mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'euros) à 1.600.000 EUR (un million six cent mille euros) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.400.000 EUR (deux millions quatre cent mille euros), dont 240.000 EUR (deux cent quarante mille euros) seront alloués à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles actions de la Société par un apport en numéraire d'un montant total de 3.000.000 EUR (trois millions d'euros);

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6. paragraphe premier des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et par conséquent acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 600.000 EUR (six cent mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'euros) à 1.600.000 EUR (un million six cent mille euros) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.400.000 EUR (deux millions quatre cent mille euros) (la «Prime d'Emission»), dont 240.000 EUR (deux cent quarante mille euros) seront alloués à la réserve légale de la Société, l'intégralité devant être libérée au moyen d'un apport en numéraire par Amazon EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue

Plaetis, L-2338 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans la section B sous le numéro 101.818, unique associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Commandité des Nouvelles Actions et l'allocation à la Prime d'Emission au moyen de l'apport en numéraire d'un montant de 3.000.000 EUR (trois millions d'euros), (l'«Apport»).

Intervention – Souscription – Paiement:

Intervient ensuite l'Associé Commandité, ici représenté par Mme Flora Gilbert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions, d'une valeur nominale totale de 600.000 EUR (six cent mille euros). L'émission des Nouvelles Actions est également subordonnée au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Actions ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement libérées par l'Associé Commandité au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Amazon EU S.à r.l.: 15.998 (quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie A;
- Amazon Services Europe S.à r.l.: 1 (une) action de catégorie B; et
- Amazon Media EU S.à r.l.: 1 (une) action de catégorie B.

Le notaire établit que les 15.998 (quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie A et les 2 (deux) actions de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des Statuts afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 1.600.000 EUR (un million six cent mille euros), représenté par 15.998 (quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune détenues par l'associé commandité unique étant le Gérant (tel que défini à l'article 9) et 2 (deux) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune (ensemble désignées ci-après comme les "Actions" ou individuellement une "Action") détenues par les associés commanditaires, (ensemble avec le Gérant désignés ci-après comme les "Actionnaires" ou individuellement un "Actionnaire").

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 3.500,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56669. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000340/195.

(100203730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

GM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 130.198.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Actionnaire de la société, tenue le 2 novembre 2010, au siège social que:

1. L'actionnaire a pris acte de la démission de LDF AUDIT S.A. et a accepté la nomination de IAS CONSULTING LIMITED en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société, ayant son siège social à 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, à compter du 2 novembre 2010 jusqu'au 15 mai 2015.

Pour GM Consulting S.A.
Valentina Favaro
Administrateur unique

Référence de publication: 2011000430/16.

(100203775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Alya Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 155.928.

—
Procès – verbal de l'Assemblée Générale extra-ordinaire du 23 Décembre 2010

Il résulte de l'AGE tenue ce 23 Décembre 2010 ce qui suit:

1° Démission de Mr Jan KOUROU, domicilié 64 av. Winston Churchill à B-1180 Bruxelles, de son poste d'Administrateur et d'Administrateur Délégué;

2° Nomination de Mr Alexandre MORICHOVITIS, domicilié 1 rue Courte Linkebeek à B-1620 DROGENBOS au poste d'Administrateur délégué;

Jan Kourou / Sébastien / Elise Alexandre Morichovitis
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011000350/15.

(100203406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Septfontaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.633.

—
In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of December,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mrs. Christelle Friio, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as a special attorney (the "Special Attorney") of Septfontaines S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-156.633, and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company"),

by virtue of the power granted to any director of the Company pursuant to the resolutions adopted by the Company's board of directors on 7 December 2010 which power has been delegated to the Special Attorney pursuant to a power of attorney dated 8 December 2010.

A copy of these resolutions and the original power of attorney will be signed "ne varietur" by the Special Attorney and the undersigned notary and will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in its capacity as Special Attorney of the Company, has requested the undersigned notary to record the following statements and declarations:

I. The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

II. The authorized share capital of the Company is set at sixty-five million thirty-one thousand euro (EUR 65,031,000.-) divided into sixty-five million thirty-one thousand (65,031,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one

euro (EUR 1.-). The board of directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

III. The Company's board of directors, in its resolutions taken with effect on 7 December 2010 decided to increase the issued share capital by an amount of sixty-five million Euro (EUR 65,000,000) to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each to an amount of at sixty-five million thirty-one thousand euro (EUR 65,031,000) by the issuance, with cancellation of the shareholders' preferential subscription right, of sixty-five million (65,000,000) new shares in the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") and to allot the New Shares to Deka International S.A., with registered office at 5, rue des Labours, L-1912, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.599, acting for the account of A-DGZ 13-FONDS, a specialised investment fund pursuant the Luxembourg law dated 13 February 2007 regarding specialised investment funds ("Deka") in consequence of the conversion of convertible bonds having a principal amount of sixty-five million Euro (EUR 65,000,000.-) currently held by Deka. The issue of the convertible bonds by the Company was reviewed by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in accordance with article 32-4 of the law of 10 August 1915 applicable on commercial companies and the conclusion of that report reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the 65 convertible bonds to be issued by the Company for an aggregate principal amount of EUR 65,000,000 does not correspond at least in number and nominal value to the 65,000,000 shares with a nominal value of EUR 1 each, that would be attributed in counterpart, should the conversion rights be exercised at the date of issue of the convertible bonds."

As a consequence of the above, the New Shares have been issued and allotted to Deka on 7 December 2010.

IV. As a consequence of the above mentioned capital increase with effect as of 7 December, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The company has an issued and paid-up corporate capital of sixty-five million thirty-one thousand euro (EUR 65,031,000.-) divided into fifty-eight million thirty-one thousand 65,031,000.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu

Mme Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial (le «Mandataire Spécial»), de Septfontaines S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-156633, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été donnée à chaque administrateur suivant les résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 7 décembre 2010 lequel pouvoir a été délégué au Mandataire Spécial par procuration daté du 8 décembre 2010.

Une copy de ces résolutions et l'original de la procuration sera signé «ne varietur» par le Mandataire Spécial et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Le comparant, agissant en sa qualité de Mandataire Spécial de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social émis par la Société est actuellement fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune entièrement libérée.

II. Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-cinq millions trente-et-un mille euros (EUR 65.031.000,-) divisé en soixante-cinq millions trente-et-un mille (65.031.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

III. Le conseil d'administration de la Société, dans sa résolution prise avec effet au 7 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de soixante-cinq millions d'euros (EUR 65.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à soixante-cinq millions trente-et-un mille euros (EUR 65.031.000,-) par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de soixante-cinq millions (65.000.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Actions») et d'attribuer les Nouvelles Actions à Deka International S.A., ayant son siège social à 5, rue des Labours, L-1912, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.599, agissant pour le compte de A-DGZ 13-FONDS, un fonds d'investissement spécialisé suivant la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé ("Deka") en conséquence de la conversion des obligations convertibles ayant une valeur d'un montant de soixante-cinq millions d'euros (EUR 65.000.000) actuellement détenues par Deka. L'émission par la Société des obligations convertibles a été revue par un réviseur d'entreprise agréé en conformité avec l'article 32-4 de la loi du 10 Août 1915 applicable aux sociétés commerciales et les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Basé sur le travail effectuée et décrit ci-dessus, nous n'avons pas faites d'observations qui nous font croire que la valeur des 65 obligations convertibles à émettre par la Société pour un montant total de EUR 65.000.000 ne correspond pas au moins au numéro et à la valeur nominale des 65.000.000 actions ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, qui seraient attribué en considération, si les droits de conversion étaient exercés à la date de l'émission des obligations convertibles.»

En conséquence de ce qui précède, les Nouvelles Actions ont été émises et attribuées à Deka en date du 7 décembre 2010.

IV. En conséquence de l'augmentation de capital avec effet au 7 décembre 2010, l'alinéa un de l'Article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq millions trente-et-un mille euros (EUR 65.031.000,-), divisé en soixante-cinq millions trente-et-un mille (65.031.000) actions chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune entièrement libérée».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Friio, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2010. Relation: RED/2010/1888. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000878/147.

(11000268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

G.M.T. Swedecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.200,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.343.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, GMT-PA LLC, a approuvé en date du 2 septembre 2009 les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de Bart Zech en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
2. De nommer Marjoleine van Oort, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000423/15.

(100203606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Groupe Stic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.852.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 29 décembre 2010 que

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L - 1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011000435/17.

(100203497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.148.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: AGRICULTURE TOURISM INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013178/22.

(110014276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

International Bio-Medical Management Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.098.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au 3, rue des Bains, BP 848, L-2018 Luxembourg est dénoncé en date du 30 décembre 2010 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Véronique De Meester

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011000454/13.

(100203377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

International Flooring Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.729.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme luxembourgeoise ENTERHOLD S.A., ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, Rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 34976, ici représentée par Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, agissant sur base d'une procuration émise à Luxembourg le 17 décembre 2010, annexée après paraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire, pour être enregistrée avec le présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société anonyme, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination «INTERNATIONAL FLOORING SYSTEMS S.A.»

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces participations. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante et un millions quatre cent cinquante et un mille huit cent soixante-huit virgule cinquante euros (151.451.868,50- EUR), représenté par cinq cent cinquante-huit mille deux cent quarante-cinq (558.245,-) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Leur mandat ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. .

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des trois quarts des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites par la comparante ENTERHOLD S.A. préqualifiée, ici représenté comme ci-avant qui a déclaré libérer le capital social de 151.451.868,50 EUR par un apport en nature de 558.245 (cinq cent cinquante-huit mille deux cent quarante-cinq) actions nominatives de la société anonyme IVC, une société de droit belge, ayant son siège social à B-8580 Avelgem, Nijverheidslaan, 29 inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises et Registre de Commerce sous le numéro 0866.682.231.

L'Apport des 558.245 (cinq cent cinquante-huit mille deux cent quarante-cinq) actions de la société anonyme belge IVC est évalué à 151.451.868,50 EUR (cent cinquante et un millions quatre cent cinquante et un mille huit cent soixante-huit virgule cinquante euros) qui sont alloués au capital social de la société. Les actionnaires représentés comme ci-avant déclarent qu'en application des dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales un rapport a été établi par le réviseur d'entreprises agréé, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable en abrégé CLERC, la société anonyme ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (RCS Luxembourg N°B 92376) sous la signature de Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises agréé, daté du 17 décembre 2010 dans lequel une partie du patrimoine est ainsi apportée, décrite et évaluée.

Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de 151.451.868,50 EUR ne correspond pas au moins à la valeur des 558.245 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie»

Ce rapport, après avoir été paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'actionnaire déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actions apportées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

20905

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, agissant comme dit ci-avant, représentant l'entièreté du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, Président du Conseil d'administration.

- Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen,

- Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Francis CLAUSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. REUTER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57889. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000455/169.

(100203915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Luxfleurs, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 142.415.

Nous nous voyons contraints de ne pas renouvelée la convention de domiciliation à partir du 30 décembre 2010 de la société Luxfleurs

Société à responsabilité limitée

Siège social: 69, rue de la Libération

L-4210 Esch-sur-Alzette

R.C.S. Luxembourg: B 142.415

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30/12/2010.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011000481/18.

(100203372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Luxgranit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 104A, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.469.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés, tenue au siège social en date du 20 décembre 2010.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a cessé d'exister à partir de ce jour.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011000483/16.

(100203460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

P.R.C.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.535.

Aux Actionnaires de la Société

Je soussignée, Sonia Still, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Sonia Still.

Référence de publication: 2011013406/11.

(110015067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Michel Albert Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 87.966.

Par la présente, je soussigné Luca DI FINO a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Luca DI FINO.

Référence de publication: 2011000488/10.

(100203382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.545.

In the year two thousand and ten.

On the twenty fourth day of December

Before Maître Leonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

- Brahman Investments II (SPV) Ltd, a company organized under the laws of the Cayman Islands, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), registered the December 3rd 2008 at Registrar Companies of Cayman Islands under the number 220554

- Brahman Investments I (SPV) Ltd., a company organized under the laws of Cayman Islands, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands, registered the December 3rd 2008 at Registrar Companies of Cayman Islands under the number 220567

- B Y Partners, L.P., a limited Partnership organised and existing under the laws of Delaware (United States of America) with registered office at 32 Lookerman Square, Suite L-100, City of Dover, Delaware 19901, United States of America,

- Brahman C.P.F. Partners, L.P., a limited Partnership organised and existing under the laws of Delaware (United States of America) with registered office at 9 East Lookerman Street, Dover, Delaware 19901, United States of America,

- Quantum Partners LDC, a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands with registered office at Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town (Grand Cayman, Cayman Islands),

here represented by Mr. Gérard BIRCHEN, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of five proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, duly represented by Mr. Gérard BIRCHEN, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l. R.C.S. Luxembourg section B number 116 545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 6, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1421 of July 24, 2006, and that its articles of associations have been amended for the last time by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on July 9, 2008, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2063 of August 28, 2008.

II.- That the corporate capital of the private limited company " Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l. ", pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each which are held as follows:

- Brahman Investments II (SPV) Ltd, a company organized under the laws of the Cayman Islands, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), registered the December 3rd 2008 at Registrar Companies of Cayman Islands under the number 220554, four thousand one hundred five (4,105) shares,

- Brahman Investments I (SPV) Ltd., a company organized under the laws of Cayman Islands, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands, registered the December 3rd 2008 at Registrar Companies of Cayman Islands under the number 220567, three thousand forty-two (3,042) shares

- B Y Partners, L.P., a limited Partnership organised and existing under the laws of Delaware (United States of America) with registered office at 32 Loockerman Square, L-100, Dover, Delaware 19901, United States of America, two thousand one hundred forty-five (2,145) shares

- Brahman C.P.F. Partners, L.P., a limited Partnership organised and existing under the laws of Delaware (United States of America) with registered office at 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901, United States of America, five hundred one (501) shares

- Quantum Partners LDC, a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands with registered office at Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town (Grand Cayman, Cayman Islands), two hundred seven (207) shares

III.- That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company " Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.", pre-named, and that they have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholders decide to appoint Brahman Capital Corp., a company organised and existing under the laws of Delaware, 655 third avenue, 11th floor, New York, NY 10017 as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholders give discharge to the managers, Brahman Capital Corp., Mr. Frank PLETSCHE, Mr. Pietro LONGO and Mr. Gérard BIRCHEN, for the performance of their mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre décembre

Pardevant Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

ONT COMPARU:

- Brahman Investments II (SPV) Ltd, une société constituée sous les lois de Iles Caimans, établie et ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), enregistrée le 3 décembre 2008 au Registre des Sociétés des Iles Cayman au numéro 220554

- Brahman Investments I (SPV) Ltd., une société constituée sous les lois de Iles Caimans, établie et ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), enregistrée le 3 décembre 2008 au Registre des Sociétés des Iles Cayman au numéro 220567

- B Y Partners, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware (United States of America) établie et ayant son siège social à 32 Loockerman Square, L-100, Dover, Delaware 19901, United States of America,

- Brahman C.P.F. Partners, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware (United States of America) établie et ayant son siège social à 9 East Loockerman Street , Dover, Delaware 19901, United States of America,

- Quantum Partners LDC, une société constituée sous les lois de Iles Caimans établie et ayant son siège social à Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town (Grand Cayman, Cayman Islands)

ici représentées par Monsieur Gérard BIRCHEN, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé qui lui ont été délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées par Monsieur Gérard BIRCHEN, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 116 545, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1421 du 24 juillet 2006, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2063 du 28 août 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée " Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l. ", pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-), représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1.25) chacune, qui sont détenues comme suit:

- Brahman Investments II (SPV) Ltd, une société constituée sous les lois de Iles Caimans, établie et ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), enregistrée le 3 décembre 2008 au Registre des Sociétés des Iles Cayman au numéro 220554, quatre mille cent cinq (4,105) parts sociales

- Brahman Investments I (SPV) Ltd., une société constituée sous les lois de Iles Caimans, établie et ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands), enregistrée le 3 décembre 2008 au Registre des Sociétés des Iles Cayman au numéro 220567, trois mille quarante deux (3,042) parts sociales

- B Y Partners, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware (United States of America) établie et ayant son siège social à 32 Loockerman Square, L-100, Dover, Delaware 19901, United States of America, deux mille cent quarante cinq (2,145) parts sociales

- Brahman C.P.F. Partners, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise au loi du Delaware (United States of America) établie et ayant son siège social à 9 East Loockerman Street , Dover, Delaware 19901, United States of America, cinq cent et une (501) parts sociales

- Quantum Partners LDC, une société constituée sous les lois de Iles Caimans établie et ayant son siège social à Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town (Grand Cayman, Cayman Islands), deux cent sept (207) parts sociales

III.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée " Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l. ", pré-désignée, et qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associées décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer Brahman Capital Corp, une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à 655 third avenue, 11th floor, New York, NY 10017, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

Les associées donnent décharge aux gérants, Brahman Capital Corp.,
M. Frank PLETSCHE, M. Pietro LONGO et M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent euros (1.100.-EUR)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Birchen, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58607. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000615/152.

(110000791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Michel Albert Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 87.966.

Par la présente, je soussigné Eyal GRUMBERG a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Eyal GRUMBERG.

Référence de publication: 2011000489/10.

(100203382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Global Solar Fund Engineering Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Solar Puglia III, S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.283.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of December

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, qualifying as a société d'investissement en capital risque, subject to the law of June 15, 2004 on investment company on capital risk, as amended, with fixed share capital, incorporated pursuant a deed of Maître Henri Hellinckx, on February 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 914, on April 14, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' register (the "RCS") under number B 137.053, hereby duly represented by its general partner, Global Solar Fund Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the RCS under number B 137.054, hereby duly represented by Mr. Javier Romero, category A manager,

hereby represented by Mrs. Thanh-Mai Truong, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Shanghai on December 14, 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner (the “Sole Partner”) of Solar Puglia III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on January 28, 2010, published in the Mémorial number 599, on March 20, 2010 and registered with the RCS under number B 151.283 (the “Company”).

The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company considers the following agenda:

Agenda

I. amendment of the article 3 of the articles of incorporation of the Company (the “Articles”), relating to its corporate purpose, to read as follows:

“ **3.1.** The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

In addition, the Company may carry out engineering, procurement and construction activities. Within this frame, the Company will (i) be in charge of the technical design of renewable projects, from the design of the elements included in the projects (structures) to the design and lay-out of the projects; (ii) provide support to its clients for the acquisition of any kind of equipments related to the construction and operate renewable projects; and (iii) manage the construction activities of projects carried out by third party constructors and provide operations and maintenance activities in the plants constructed through long term contracts.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and -act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”.

II. change of the name of the Company and subsequent amendment of the article 1 of the Articles, to read as follows: “Thereby exists among the current owners of shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of “Global Solar Fund Engineering Luxembourg” (the “Company”).”.

III. miscellaneous.

The appearing party, declared and requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to amend article 3 of the Articles, relating to the corporate purpose of the Company, to read as follows:

“ **3.1.** The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

In addition, the Company may carry out engineering, procurement and construction activities. Within this frame, the Company will (i) be in charge of the technical design of renewable projects, from the design of the elements included in the projects (structures) to the design and lay-out of the projects; (ii) provide support to its clients for the acquisition of any kind of equipments related to the construction and operate renewable projects; and (iii) manage the construction activities of projects carried out by third party constructors and provide operations and maintenance activities in the plants constructed through long term contracts.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”.

Second resolution

The Sole Partner decides to amend article 1 of the Articles, relating to the corporate name of the Company, to read as follows:

“Thereby exists among the current owners of shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of “Global Solar Fund Engineering Luxembourg” (the “Company”).”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and the day first above written.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed, together with us, the notary the present original deed.

Suit la version française

L’an deux mille dix, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Global Solar Fund, S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, qualifiée de société d’investissement en capital à risque, soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d’investissement en capital à risque, telle que modifiée, avec un capital social fixe, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) numéro 914, le 14 avril 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (le “RCS”) sous le numéro B 137.053, dûment représentée par son associé gérant commandité, Global Solar Fund Partners S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 137.054, dûment représentée par Monsieur Javier Romero, gérant de catégorie A,

ici représentée par Mademoiselle Thanh-Mai Truong, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Shanghai, le 14 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique («l’Associé Unique») de Solar Puglia III, S.à r.l. une société à responsabilité ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx du 28 janvier 2010, publié au Mémorial numéro 599, le 20 mars 2010 et immatriculée sous le numéro B 151.283 (la «Société»).

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, considère l’agenda suivant:

Agenda

I. modification de l’article 3 des statuts de la Société (les «Statuts»), relatif à l’objet social, comme suit:

« 3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d’un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d’investissement dans des entités du Grand-duché

de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

De plus, la Société peut mener des activités d'ingénierie, d'acquisition et de construction. Dans ce cadre, la Société (i) sera en charge du design technique de projets renouvelables, du design des éléments inclus dans les projets (structures) au design et à la conception des projets; (ii) assistera ses clients dans l'acquisition de tout type d'équipement relatif à la construction et dirigera des projets renouvelables; et (iii) gèrera les activités de construction de projets menées par des constructeurs tiers et offrira des activités de gestion et maintenance des sites construits par le biais de contrats à long terme.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»;

II. changement du nom de la Société et subséquente modification de l'article 1 des Statuts, comme suit: «Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Global Solar Fund Engineering Luxembourg» (la «Société»);»;

III. divers.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, relatif à l'objet social de la Société, comme suit:

« 3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

De plus, la Société peut mener des activités d'ingénierie, d'acquisition et de construction. Dans ce cadre, la Société (i) sera en charge du design technique de projets renouvelables, du design des éléments inclus dans les projets (structures) au design et à la conception des projets; (ii) assistera ses clients dans l'acquisition de tout type d'équipement relatif à la construction et dirigera des projets renouvelables; et (iii) gèrera les activités de construction de projets menées par des constructeurs tiers et offrira des activités de gestion et maintenance des sites construits par le biais de contrats à long terme.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, relatif au nom de la Société, comme suit:

«Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Global Solar Fund Engineering Luxembourg» (la «Société»).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, la signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: T.-M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58899. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

-POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000522/219.

(100203352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.205.816,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

—
EXTRAIT

Avec effet au 23 décembre 2010, le siège social de la société Hayworth S.à r.l., associé de la société Swan Walk S.à r.l., a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000525/14.

(100203600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Trascania Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.986.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société TRASCANIA HOLDING S.A., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 23 novembre 2010, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000545/15.

(100203538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Asset Backed-D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.744.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010

En date du 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Stephen Zinser en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Nicholas Cranston en qualité d'Administrateur
- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Patrick Zurstrassen, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L – 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Scott Edel, 10100 Santa Monica Boulevard, Los Angeles, USA, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Clive Gilchrist, 1 Queen Street Place, UK – EC4R 1QS Londres, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Yves Wagner, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L – 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011013457/22.

(110016164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.575,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.810.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole partner of AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.810 and having a share capital of fifty thousand euro (EUR 12,575.-) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 29, 2006, under number 1255 page 60225. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on December 23, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 24, 2010 under number 396 page 18970.

There appeared

AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.809 (the Sole Partner),

hereby represented by Mr Raymond THILL, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that it is the sole partner of the Company,
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of Mr. Jeroen Smit, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
 3. Determination of the powers of the liquidator;
 4. Resolution that the liquidator will not be entitled to a specific compensation; and
 5. Miscellaneous.
- III. that the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Partner resolves to appoint Mr. Jeroen Smit, a Dutch citizen born on April 24, 1967 in Wageningen, The Netherlands, with permanent residence at 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, The Netherlands, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

In the framework of the performance of his duties, the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the Company's assets under his sole signature.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Partner, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves that the Liquidator will not be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the parties hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the appearing parties, she/he signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.810 et ayant un capital social de cinquante mille euros (EUR 12.575,-) (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 juin 2006 sous numéro 1255 page 60225. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois le 23 décembre 2009 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 24 février 2010 page 18970.

A comparu

AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.809 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Ainsi, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de la Société,

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de M. Jeroen Smit, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Attribution des pouvoirs au liquidateur;
4. Décision que le mandat du liquidateur sera rempli à titre gratuit; et
5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Mr. Jeroen Smit, ressortissant néerlandais, né le 24 avril 1967 à Wageningen, Pays-Bas, avec résidence permanente à 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur ne sera pas rétribué.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59070. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000598/126.

(110000878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Sucasa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.362.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 15 décembre 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011000955/12.

(100201369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Prolux AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 158.203.

Aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 22.12.2010 gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 die Aktionäre sind vollzählig erschienen.

02 Abberufung eines Verwaltungsratsmitgliedes:

das Verwaltungsratsmitglied Herr Michael THOMAS wird mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat abberufen.

03 Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes:

zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird die Firma HD INVEST S.A.R.L., mit Sitz in L-8210 MAMER, 96 route d'Arlon, vertreten durch Herrn Dirk HEINEN wohnhaft in Rodter Strasse 58F B- 4780 ST.VITH, ernannt.

Das Mandat erlischt am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

04 Abberufung des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes:

das delegierte Verwaltungsratsmitglied Herr Michael THOMAS wird mit sofortiger Wirkung von seinem Mandat abberufen.

05 Ernennung des neuen delegierten Verwaltungsratsmitgliedes:

zum neuen delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Guy CONVENS, wohnhaft zu B-2490 BALEN, Olmensebaan 123-1 ernannt.

Das Mandat erlischt am Ende der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

CONVENS Guy

Delgirtes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011013730/24.

(110014721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Luxalloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 469, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 51.275.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 septembre 2009, référence L090144318.

doivent être rectifiés et sont dès lors remplacés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXALLOYS S.A.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011001174/15.

(100203483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

AL GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.885.

En date du 31 mars 2009, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue pardevant le Notaire Joseph Elvinger, la dénomination sociale du gérant, anciennement Ixis AEW LUXEMBOURG S.à r.l a été modifiée.

Cette nouvelle dénomination sociale du gérant «AEW EUROPE S.à r.l.» est effective à partir du 17 avril 2009,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011001458/15.

(100203245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Eden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.730.

—
EXTRAIT

En date du 24 janvier 2011, Denise Fallaize a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Andrew Guille, né le 22 novembre 1959 à Guernesey, demeurant professionnellement au 3e étage, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, a été nommé en son remplacement en tant que gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Katia Panichi
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Andrew Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011014491/24.

(110015755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

C.C. Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.782.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MEUSINVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62 avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.364, ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et demeurant professionnellement au 62 avenue de la Liberté, L-1930.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "C.C. Investment Group S.A.". Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 65.000,-(soixante-cinq mille euros) divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré-qualifié déclare souscrire les actions comme suit:

MEUSINVEST S.A., prénommée	<u>100 actions</u>
Total	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 65.000,- (soixante-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Est appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Geert DIRKX, prénommé.

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

DEC S.à r.l., ayant son siège social 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 143.543.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

5. Le siège social est fixé au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/59080. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001634/131.

(110001591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Goldenhill Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.574.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 28 décembre 2010 à 10.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Mademoiselle Gabriele SCHNEIDER, Messieurs Mathis HENGEL et Nicolas SCHAEFFER.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jay Hortenstine Mc DOWELL, avocat, né le 10 juillet 1936 en Louisiane aux Etats-Unis et domicilié professionnellement au 430, Park Avenue, NY-10022 New-York, Etats-Unis.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2014.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de sociétés, domicilié professionnellement au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011013595/28.

(110016025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

CSC Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 84.149.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 02 décembre 2010, le mandat du réviseur indépendant ERNST & YOUNG, société anonyme a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 29 DEC. 2010.

Pour: CSC PHARMACEUTICALS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011001492/16.

(100203798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

B Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 116.285.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 05 janvier 2011

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Susana de Jesus Anjinho Parda Carriço et de Monsieur Vincent van Wylick de leur poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs Madame Christelle LANGLOIS et Monsieur Fabien LEGER, avec adresse professionnelle à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur en poste, Monsieur Guillaume WINCKEL et le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011013486/17.

(110015719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held at the Registered Office on 13rd September 2010

- The mandates of the Managers Mr Eric Fort and Mr Christian Thywissen are re-conducted for a period of one year.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 septembre 2010

- Les mandats de gérant de Monsieur Eric Fort ainsi que celui de Monsieur Christian Thywissen sont reconduits pour une période de 1 an.

Signatures.

Référence de publication: 2011013418/15.

(110014830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Tanna Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.216.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 21 Janvier 2011 de la société Tanna Holding S.à r.l. les décisions suivantes.

Nomination du Gérant suivant pour une durée indéterminée comme Gérant Unique à compter du 15 Décembre 2010:

- Monsieur Rinat Batyrgarejev, né le 15 Mai 1961, à Minsk, au Bélarus, avec adresse privée à S. Stanevicius g. 56-33, LT - 07117 Vilnius, Lituanie.

Démission du Gérant suivant comme Gérant A à compter du 15 Décembre 2010:

- Monsieur Alexander Udovenko, né le 26 mai 1973 à Moscou, Russie, avec adresse à Level 16, City Tower, 40 Basinghall Street, London EC2V 5DE, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Signataire Autorisé

Référence de publication: 2011013429/20.

(110014903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Westport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.231.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

20, Rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L- 1855 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011013442/19.

(110014860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Allibert Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.443.

L'associé unique de la Société, à savoir Morgan Guaranty Trust Company Limited a son adresse au 125 London Wall, London EC2Y 5AJ, UK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011013451/15.

(110015622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

ACOServices, Société Anonyme.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 150.946.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 27 décembre 2010 a décidé, conformément à l'article 2 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société de L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie à L-1729 Luxembourg, 2 rue Mathias Hertert à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/01/11.

Signature.

Référence de publication: 2011013463/13.

(110016312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Anasco Holding Company S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 14.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 8 juin 2010

L'Assemblée acte la disparition de Monsieur Albert Solaman NASSAR et décide de ne pas pourvoir à son remplacement en tant qu'administrateur et administrateur délégué.

Pour extrait conforme

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011013478/12.

(110015933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.660.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of November.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 78.661), incorporated by deed or Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 31st October 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 346 of May 11, 2001,

the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 28th March 2003, published in the Mémorial number 556 of 22 May 2003.

The meeting is presided over by Mr. Philippe STANKO, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Véronique HARTZ, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Valéry BEUKEN, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the SIX HUNDRED SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED EIGHTY-EIGHT (606,808) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

- 1.- Decision to have the company dissolved.
- 2.- Decision to proceed with the company's liquidation.
- 3.- Discharge of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the period of January 1, 2010 until the date of the present meeting.
- 4.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.
- 5.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company .

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Members of the Board of Directors and to Statutory Auditor for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2010 until this date.

Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator:

MERLIS S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 78.661), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 346 du 11 mai 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial numéro 556 du 22 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Véronique HARTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Valéry BEUKEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les SIX CENT SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTHUIT (606.886) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de ses ou leurs pouvoirs.
- 5.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur :

MERLIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé : P. STANKO, V. HARTZ, V. BEUKEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54287. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000882/132.

(110000484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

East of Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 137.662.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 15 juillet 2010

L'Assemblée constate et accepte les démissions de Monsieur WIES Aurélien, né à Villerupt (France) le 27 août 2010, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, et de Monsieur FAYS Eric, employé privé, né à Messancy (Belgique) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} de leur fonction d'Administrateurs à dater du 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EAST OF EDEN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011013552/16.

(110015625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un certificat délivré le 5 janvier 2011, que GP Holding LP., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566, seul et unique associé de la Société, a changé de nom, et se nomme depuis lors CAPAG Foreign Holdings LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011012920/21.

(110015486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

EVP Soparfi Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 71.948.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2010 à Luxembourg.

Résolution:

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Madame Beatrice GRIFONI de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

EVP SOPARFI LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011001495/15.

(100203559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.329.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 15 octobre 2010

Il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2010.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Citco Fund Service (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011001528/14.

(100203558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.801.

Extrait des résolutions prises par écrit par le Conseil d'Administration Conseil d'Administrateur en date du 30 décembre 2110

Résolution 1: Nomination de Monsieur Philippe BIOUL comme Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Philippe BIOUL, demeurant professionnellement au 2, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles.

Résolution 2: Nomination de M. Claude Weber comme Administrateur-délégué

Le Conseil d'Administration nomme comme Administrateur-délégué

Monsieur Claude WEBER demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs de gestion journalière de la société à l'Administrateur-délégué agissant sous sa seule signature.

Après ces modifications, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Pliilippe BIOUL, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 2, Boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles,

- M. Michael CORMIER, Administrateur, demeurant professionnellement au 1166. Avenue of the Americas, New York, NY 10036-2774, U.S.A,

- M. Claude WEBER, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme
Un Mandataire

Référence de publication: 2011013681/25.

(110016342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Teksid Aluminum Luxembourg S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.906.

—
Extrait de la décision du gérant du 29 novembre 2010

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, du 19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011001538/13.

(100203642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

C.A. Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 78.956.

—
Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.A. Luxembourg I S.à.r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011013274/20.

(110015110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Omni Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.076.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 5 janvier 2011

6^{ème} Résolution:

L'Actionnaire Unique constate que les deux administrateurs, les sociétés OMNI CONSULT INC et OMNI CHARTER INC ont toutes les deux été liquidées en date du 14 décembre 2010. Le nombre d'actionnaire étant de un, dès lors l'Actionnaire Unique décide de ne pas remplacer les deux administrateurs et décide ainsi de réduire le nombre d'Administrateurs de 3 à 1.

Koen KINDTS

Administrateur-délégué et Président du conseil d'Administration

Référence de publication: 2011013402/15.

(110014901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.
